
Jour de séance 2

le mercredi 25 octobre 2017

10 h

Prière.

Le président de la Chambre, l'hon. Chris Collins, souligne la nomination du sergent-major Gilles Côté à titre de nouveau sergent d'armes.

Le président de la Chambre présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Brandon Robinson, de Fredericton ; Deepigha Shree Vittal Babu, de Chennai, au Tamil Nadu, en Inde ; Sarah Albert-Bélanger, de Saint-François de Madawaska ; Jarrod Ryan, de Fredericton ; Natasha Williamson, de Coningsby, en Angleterre ; Drew McConnell, de Fredericton ; Matt Thompson, de Fredericton ; Erik Arsenaault, de Saint-Louis de Kent ; Ellen Hiltz, de New Ross, en Nouvelle-Écosse ; Julie Roberge, d'Ottawa, en Ontario.

Les pages suivants reprennent du service : Phoebe Marmura Brown, de Fredericton ; Corben Parker, de Fredericton ; Alex Robichaud, de Laval, au Québec.

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Bourque :

2, *Loi modifiant la Loi sur la santé publique* ;

par l'hon. M. LePage :

3, *Loi modifiant la Loi relative aux relations de travail dans les services publics* ;

4, *Loi modifiant la Loi sur les relations industrielles* ;

par l'hon. M. Bourque :

5, *Loi concernant les services extra-muraux* ;

par l'hon. M. Fraser :

6, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur* ;

par l'hon. M^{me} Rogers :

7, *Loi modifiant la Loi sur les prestations de pension* ;

8, *Loi concernant le Tribunal des services financiers et des services aux consommateurs*;

par l'hon. M. Rousselle, c.r. :

9, *Loi concernant le Système canadien de référence altimétrique*;

par M. Coon :

10, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation*.

M. Wetmore donne avis de motion 1 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Northrup, il proposera ce qui suit :

attendu que l'épandage de glyphosate au Nouveau-Brunswick suscite de vives préoccupations dans la population ;

attendu que les renseignements publics et scientifiques concernant l'utilisation du glyphosate dans notre secteur forestier sont contradictoires ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à constituer immédiatement un groupe de travail sur le glyphosate composé de représentants du ministère de la Santé, du ministère de la Sécurité publique, du ministère de l'Environnement et du ministère du Développement de l'énergie et des ressources ainsi que de parties prenantes provenant de l'extérieur du gouvernement, lequel groupe de travail fournirait à l'Assemblée législative, dans un délai de neuf mois, un rapport comportant des recommandations pour le gouvernement

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à suspendre l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick jusqu'à ce que le groupe de travail ait déposé son rapport et que les recommandations soient déposées au bureau du greffier de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

M. K. MacDonald donne avis de motion 2 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M^{me} Shephard, il proposera ce qui suit :

attendu que des provinces voisines, comme la Nouvelle-Écosse, ont examiné des politiques visant à limiter la consommation d'alcool des jeunes adultes, laquelle prend parfois la forme de jeux de consommation d'alcool ;

attendu que la mort tragique et insensée de Brady Grattan causée par une consommation abusive d'alcool ne devrait pas être survenue en vain et que ce qui s'est passé devrait être communiqué à d'autres dans l'espoir que des

mesures préventives contre les méfaits de l'alcool seront instaurées par la voie d'une sensibilisation accrue ;

attendu que des universités ont déjà fait un premier pas pour réduire la consommation abusive d'alcool sur leurs campus et parmi leur population étudiante ;

attendu que chaque personne devrait être consciente des dangers liés à la consommation d'alcool par l'hyperlcoolisation rapide, les jeux de consommation d'alcool et d'autres formes d'abus d'alcool ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à mettre en place dans les écoles secondaires un programme visant à informer les élèves des dangers d'une consommation excessive d'alcool et à les informer aussi des mesures de sécurité et des précautions à prendre relativement à l'alcool

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à communiquer à tous les finissants de l'école secondaire des renseignements sur la sécurité relativement à la consommation d'alcool avant qu'ils quittent le système scolaire public afin de sensibiliser la population et de prévenir les décès et les méfaits navrants et inutiles liés à l'alcool.

M. Northrup donne avis de motion 3 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Jeff Carr, il proposera ce qui suit :

attendu que le secteur touristique du Nouveau-Brunswick constitue un élément important de notre tissu social ;

attendu que des centaines de milliers de touristes visitent chaque année notre province ;

attendu que les amateurs de camping représentent chaque année une part importante des touristes ;

attendu que certains amateurs de camping aiment voyager avec plusieurs véhicules et remorques afin d'avoir la plus riche expérience possible lorsqu'ils explorent les magnifiques régions de notre province ;

attendu que d'autres provinces du Canada permettent le remorquage de plus de deux véhicules sur leurs routes et chemins ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne permet pas actuellement la circulation d'un train de plus de deux véhicules, ce qui constitue un obstacle aux déplacements interprovinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à modifier les lois et règlements pour permettre, sur les routes principales, la circulation de trains de deux véhicules ou plus à des fins récréatives

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à établir une limite de longueur ainsi que toute autre mesure de sécurité pour assurer la sécurité de tous les gens qui circulent sur les routes.

M. Urquhart donne avis de motion 4 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu que la longue histoire du curling au Canada remonte au début des années 1800, moment où le sport a été introduit par des immigrants écossais, que le Canada compte actuellement plus de 1 000 clubs de curling et qu'il s'agit d'un sport olympique officiel ;

attendu que la pratique du curling a des effets bénéfiques sur la santé physique, notamment l'amélioration de la condition cardiovasculaire, de l'équilibre et de la coordination oculomanuelle ;

attendu que le curling est un sport qui favorise l'inclusion, qui est ouvert aux hommes et aux femmes de tous les âges et de tous les niveaux d'habileté et qui peut être adapté aux personnes ayant une incapacité physique au moyen de tiges de lancement et de fauteuils ;

attendu que le curling est un sport social qui incite les familles à sortir de chez elles en hiver, par temps froid, pour faire de l'exercice physique et participer à une activité sociale ;

attendu que les clubs de curling au Nouveau-Brunswick sont gérés par des groupes sans but lucratif dans toutes les régions de la province, ce qui favorise la mobilisation et la participation à l'échelle communautaire ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à proclamer la troisième semaine de janvier semaine du curling au Nouveau-Brunswick

et que, pendant la semaine en question et le reste de l'hiver, les parlementaires visitent les clubs de curling de leur région afin de les mettre en valeur et de les appuyer.

M. Wetmore donne avis de motion 5 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. Oliver, il proposera ce qui suit :

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a indiqué que, selon les recherches, 80 % de l'apprentissage chez les enfants est visuel ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a en outre indiqué que, selon les études menées, seulement 14 % des enfants au Canada qui intègrent le système scolaire au primaire reçoivent des soins professionnels de la vue ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes dit que, selon les études, plus un problème de la vue est diagnostiqué et traité de façon précoce, moins il influera défavorablement sur le développement de l'enfant ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes indique aussi qu'un élément important du dépistage et du traitement précoces de problèmes oculovisuels consiste à faire subir à tous les enfants un examen de la vue professionnel avant qu'ils ne commencent à fréquenter l'école ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le programme De beaux sourires et une bonne vision offre déjà des soins de la vue pour les enfants de familles à faible revenu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à offrir gratuitement des examens de la vue professionnels à tous les enfants, avant qu'ils n'aient l'âge d'aller à l'école, et à rendre obligatoire pour eux un examen avant leur entrée à l'école élémentaire.

M. Jeff Carr donne avis de motion 6 portant que, le jeudi 2 novembre 2017, appuyé par M. K. MacDonald, il proposera ce qui suit :

attendu que le New Brunswick Women's Institute est en faveur de l'utilisation de caméras à bord d'autobus scolaires afin d'identifier les conducteurs qui omettent de s'arrêter ;

attendu que, au Canada, l'utilisation de caméras installées à bord d'autobus scolaires est courante, plus particulièrement dans nos provinces voisines, à savoir l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ;

attendu que les conducteurs imprudents qui omettent de s'arrêter pour les autobus scolaires mettent la sécurité des élèves en danger ;

attendu qu'une séquence vidéo, en enregistrant le numéro de la plaque d'immatriculation et en fournissant une preuve de l'infraction, aiderait les forces de l'ordre à arrêter les conducteurs qui ne s'arrêtent pas pour les autobus scolaires ;

attendu que la sécurité de ceux de nos enfants dont le transport scolaire est assuré par les chauffeurs d'autobus, qui font un travail exceptionnel et fournissent un excellent service, est de première importance pour tous les parents du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à établir un programme de caméras sur les autobus scolaires, lesquelles y seraient installées en vue de capter l'image des plaques d'immatriculation et de fournir des preuves à signaler aux agents d'application de la loi

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à permettre que les propriétaires immatriculés de véhicule à moteur soient accusés pour avoir omis d'arrêter pour un autobus scolaire s'ils refusent de donner aux agents d'application de la loi le nom du conducteur qui a omis d'arrêter.

Sur la motion de l'hon. M. Doucet, appuyé par le premier ministre, il est résolu que Bernard LeBlanc, député de la circonscription électorale de Memramcook-Tantramar, soit nommé à la vice-présidence de l'Assemblée.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par M. Higgs, propose ce qui suit :

attendu que la fonction de sergent d'armes au service du Parlement remonte à l'Angleterre et à la France médiévales d'il y a plus de 500 ans ;

attendu que le sergent d'armes est un haut fonctionnaire de la Chambre chargé d'exécuter les consignes du président relatives à l'ordre et au décorum sur le parquet de l'Assemblée et dans les tribunes du public, de superviser les services de sécurité dans la cité parlementaire et d'assumer le rôle de gardien de la masse parlementaire ;

attendu que, conformément à l'habilitation que lui confère le paragraphe 41(1) de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le Comité d'administration de l'Assemblée législative a nommé Gilles Côté sergent d'armes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative confirme par les présentes la nomination de Gilles Côté à titre de sergent d'armes de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. (Motion 7.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon M. Doucet donne avis de motion 8 portant que, le mardi 31 octobre 2017, appuyé par M. Fraser, il proposera ce qui suit :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour la quatrième session de la 58^e législature, le calendrier de séance suivant :

du mardi 24 octobre au vendredi 27 octobre 2017,
du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017,
du mardi 7 novembre au vendredi 10 novembre 2017,
du mardi 14 novembre au vendredi 17 novembre 2017,
du mardi 5 décembre au vendredi 8 décembre 2017,
du mardi 12 décembre au vendredi 15 décembre 2017,
du mardi 19 décembre au vendredi 22 décembre 2017,
du mardi 30 janvier au vendredi 2 février 2018,
du mardi 6 février au vendredi 9 février 2018,
du mardi 13 mars au vendredi 16 mars 2018,
du mardi 20 mars au vendredi 23 mars 2018,
du mardi 27 mars au jeudi 29 mars 2018 ;

que les comités, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, peuvent se réunir aux dates suivantes :

du mardi 21 novembre au vendredi 24 novembre 2017,
du mardi 28 novembre au vendredi 1^{er} décembre 2017,
du mardi 9 janvier au vendredi 12 janvier 2018,
du mardi 16 janvier au vendredi 19 janvier 2018,
du mardi 23 janvier au vendredi 26 janvier 2018,
du mardi 13 février au vendredi 16 février 2018,
du mardi 20 février au vendredi 23 février 2018,
du mardi 27 février au vendredi 2 mars 2018 ;

que, nonobstant les dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité peuvent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le jeudi 29 mars 2018, s'ajourne au mardi 6 novembre 2018 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

Sur autorisation de la Chambre, l'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Horsman, propose ce qui suit :

que, par dérogation au paragraphe 29(1) du Règlement, l'horaire de séance de l'Assemblée le vendredi soit le suivant :

le vendredi, de 9 h à 14 h ;

que cet ordre spécial entre en vigueur dès son adoption et le demeure pour le reste de la quatrième session de la 58^e législature. (Motion 9.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'hon. M. Doucet, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 27 octobre 2017, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 sera appelée.

Il est unanimement convenu de permettre à M. Jeff Carr de retirer l'avis de motion 6 et de redonner avis de motion 6 dans laquelle le premier paragraphe du préambule aura été supprimé.

La séance est levée à 12 h 10.